

Énoncé de fin d'un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Projet d'échantillonnage en vrac Albany de Zenyatta

Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MDNN) a terminé son évaluation de la proposition du demandeur visant à vérifier la teneur en minéraux du gisement de graphite Albany. Il est proposé d'obtenir un échantillon en vrac de 990 tonnes à partir des cellules 253558 et 265162.

L'évaluation préalable, la consultation et l'examen du projet de catégorie B ont été effectués conformément à l'évaluation environnementale de portée générale pour les activités du MDNE en vertu de la Loi sur les mines (EE de portée générale).

Aucun commentaire négatif n'a été reçu des organismes pertinents, du grand public ou de groupes autochtones (Première Nation de Constance Lake). Aucun autre commentaire n'a été reçu.

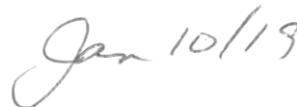
En raison des activités d'exploration antérieures à cet endroit, ce projet ne devrait avoir aucun nouvel effet sur l'environnement. Si le projet n'est pas mis en production, le demandeur réhabilitera l'emplacement selon les normes du Règl. de l'Ont. 308/12 et s'il entre en production, il réhabilitera l'emplacement selon les normes du Règl. de l'Ont. 240/00.

ENDM mettra en œuvre la disposition comme prévu.

Approuvé par :



Date :



Brian McMahon, directeur (intérimaire)

Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers

Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines

933, chemin Ramsey Lake, B6, Sudbury (Ontario) P3E 6B5

Tél. 705 670-5798, Téléc. 705 670-5803, brian.mcmahon@ontario.ca

Copies à :

- Dossier de projet
- Site Web des EE
- Coordonnateur, évaluations environnementales, Unité du soutien stratégique, EDNM
- Directeur régional, Bureau régional, MEPP
- Superviseur régional, Bureau régional, MEPP
- Directeur, Direction des autorisations environnementales, MEPP